

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DES COURS DE SWISS AQUATICS

1. INSCRIPTIONS ET CONFIRMATION

Pour les offres de cours en collaboration avec l'OFSPPO, les inscriptions sont effectuées par le coach J+S du club via la banque de données nationale pour le sport (BDNS). Une confirmation d'inscription est automatiquement générée par la BDNS.

Pour les cours de la fédération Swiss Aquatics (comme les cours Kids Coach, les cours de la SSS), l'inscription se fait via le club/l'école de natation ou directement via le calendrier des cours Swiss Aquatics (Fairgate).

Pour les inscriptions enregistrées/effectuées par le secrétariat ou postérieures à la date limite d'inscription, des frais supplémentaires de CHF 50.- seront facturés.

L'inscription au cours constitue une offre ferme en vue de la conclusion d'un contrat. La relation contractuelle entre la personne participante et Swiss Aquatics prend effet dès la confirmation d'inscription par Swiss Aquatics ou via la banque de données nationale pour le sport (BDNS).

2. RÉSILIATION DE CONTRAT (DÉSISTEMENTS) ET FRAIS D'ANNULATION

Toute annulation ou résiliation de contrat implique des frais administratifs. Selon la date du désistement, les frais de cours peuvent être remboursés en tout ou en partie, mais pas les frais de traitement de CHF 50,-.

Le désistement doit être fait le plus tôt possible et par écrit, par e-mail à education@swiss-aquatics.ch.

Les conditions d'annulation suivantes s'appliquent :

2.1. Jusqu'à 61 jours calendaires avant le début du cours

- Gratuit si le désistement est effectué par le/la coach J+S.
- Frais administratifs de CHF 50.- si le désistement doit être traité par Swiss Aquatics.

2.2. De 60 à 31 jours calendaires avant le début du cours

- 50 % du montant total du cours (prestations complémentaires incluses).
- Plus CHF 50.- de frais administratifs.

2.3. 30 jours calendaires ou moins avant le début du cours

- 100 % du montant total du cours (prestations complémentaires incluses).
- La facture initiale reste due.
- Si une facture d'annulation distincte doit être établie, des frais administratifs de CHF 50.- seront facturés en sus du montant de la facture.

Autres dispositions :

- En cas de non-respect des conditions d'admission (cf. point 8), les mêmes conditions d'annulation s'appliquent.
- Les désistements pour des motifs tels que maladie, accident, grossesse, décès, etc. ne dispensent pas du respect des conditions d'annulation.
- La présentation d'un certificat médical ne donne droit à aucune exonération des frais. Toute demande éventuelle de remboursement doit être adressée directement à la caisse-maladie ou à l'assurance concernée.
- Aucun remplacement par une autre personne n'est autorisé.
- Aucun changement ou report de cours n'est possible en cas d'empêchement.

3. FRAIS DE COURS AINSI QUE D'ÉVENTUELS SERVICES SUPPLÉMENTAIRES SUR PLACE

Le prix est indiqué en CHF pour tous les cours publiés.

SUPPLIERS

PARTNERS

Pour les cours inscrits via la banque de données nationale pour le sport (BDNS), les prix sont définis avec les profils A, P et N. Le profil est créé directement par la BDNS.

- **Profil A** : moniteur-trice-s J+S qui ont travaillé comme cadres J+S (coach, moniteur-trice ou expert-e) au cours des deux années précédant le début du cours.
- **Profil P** : personnes figurant dans le système J+S sans fonction de cadre en cours de validité ou sans activité de cadre durant les deux dernières années.
- **Profil N** : personnes enregistrées dans le système qui n'exercent actuellement aucune activité de cadre J+S et n'en ont exercé aucune au cours de la période de référence pertinente (par ex. futurs moniteur-trice-s ou personnes en préparation à une fonction J+S).

Les tarifs des prestataires tiers (par ex. hébergement, restauration, infrastructures ou transport), ainsi que les modifications liées à la disponibilité ou aux conditions économiques, peuvent être adaptés et répercutés en conséquence sur les participant-e-s. Pour les cours de plusieurs jours, l'hébergement en chambre partagée et la restauration sont en principe inclus dans le prix du cours, sauf disposition contraire indiquée dans l'annonce du cours.

Toute renonciation à l'hébergement et/ou à la restauration doit être communiquée par écrit au plus tard 61 jours calendaires avant le début du cours. Dans ce cas, une réduction de prix correspondante sera accordée. Pour les communications reçues après ce délai, la réduction de prix ne peut être garantie.

Les prestations complémentaires, telles qu'une chambre individuelle ou une nuitée supplémentaire la veille du début du cours, peuvent être demandées auprès de Swiss Aquatics. Leur disponibilité ne peut être garantie. Il est recommandé d'effectuer la demande suffisamment à l'avance. Pour les demandes reçues moins de deux semaines avant le début du cours, aucun traitement ne peut être garanti. Les coûts de ces prestations complémentaires sont intégralement à la charge des participant-e-s.

Les prestations éventuellement utilisées sur place et non comprises dans le prix du cours, mais facturées à la fédération, seront refacturées aux participant-e-s sur la base des coûts effectifs.

Aucun rabais n'est accordé en principe (par exemple pour les étudiant-e-s ou les personnes se trouvant au chômage).

Dispositions complémentaires pour les cours Kids Coach

Pour les cours Kids Coach avec inscription via Fairgate, les membres d'un club ou d'une école de natation affiliés à Swiss Aquatics bénéficient de tarifs préférentiels.

Le prix est fixé par personne et comprend les prestations mentionnées dans l'annonce ou l'invitation au cours. Le matériel pédagogique est inclus dans le prix du cours.

Pour les cours « sur demande », l'hébergement et les repas ne sont pas compris dans le prix du cours.

Dans le cadre des cours « sur demande », le club organisateur peut, après la réussite de l'ensemble de la formation Kids Coach (Kids Coach Basic 1, Kids Coach Basic 2 et Kids Coach Advanced) et sur présentation des justificatifs requis, demander le remboursement des frais de location de la piscine et de la salle de théorie.

Le montant maximal du remboursement est fixé à CHF 200.-.

4. VOYAGE

Nous recommandons d'utiliser les transports publics. Les frais de déplacement sont à la charge des participant-e-s.

Pour les cours J+S, les participant-e-s de profil A ou P reçoivent avec l'envoi de l'invitation deux coupons CFF (aller et retour) qui peuvent être activés en ligne.

Swiss Aquatics décline toute responsabilité quant à la validité, à l'utilisation ou au bon fonctionnement technique des bons CFF.

En cas de non-utilisation des bons, notamment lorsque le déplacement est effectué en voiture, aucun droit à une indemnisation ou à un remboursement ne peut être invoqué.

SUPPLIERS

PARTNERS

5. ANNULATION, REGROUPEMENT ET REPORT DE COURS

Swiss Aquatics se réserve le droit d'annuler, de regrouper ou de reporter des cours en cas de nombre insuffisant de participant·e·s ou d'indisponibilité d'expert·e·s ou d'intervenant·e·s.

Le nombre minimal de participant·e·s est en principe fixé à 8 personnes. Des effectifs différents peuvent être définis dans des cas dûment justifiés.

En cas d'annulation d'un cours, aucun frais ne sera facturé aux participant·e·s.

En cas de regroupement ou de report d'un cours, un délai sera accordé aux participant·e·s pour confirmer ou retirer leur inscription. À l'expiration de ce délai ou dès confirmation de la participation, les conditions générales des cours demeurent applicables.

En cas d'annulation, de regroupement ou de report d'un cours, les participant·e·s ne peuvent prétendre à aucun remboursement ou indemnisation des frais ou dépenses qui en résulteraient (par exemple des frais d'hébergement réservés à titre privé).

6. DOCUMENTS | MATÉRIEL

Les informations sur le cours (l'invitation et le programme) sont, en règle générale, envoyés par e-mail environ 30 jours avant le début du cours.

Les participant·e·s sont tenu·e·s de disposer de l'équipement nécessaire pour le cours, ainsi que de matériel pour écrire et prendre des notes.

La facture est envoyée par e-mail et doit être réglée au plus tard 5 jours ouvrables avant le début du cours. Le non-respect du délai de paiement peut entraîner l'exclusion du cours.

Les brevets de moniteur·trice et d'entraîneur·e ne sont plus délivrés sous forme physique. Les reconnaissances et qualifications peuvent être consultées via Fairgate (Swiss Aquatics) ainsi que dans la Banque de données nationale pour le sport (BDNS).

Les reconnaissances sont enregistrées après la fin de la formation ou la réussite de l'examen.

Les documents de cours et les présentations sont soit remis sur place, soit mis à disposition sous forme électronique.

7. MODIFICATION DE PROGRAMME

La direction du cours et Swiss Aquatics se réservent le droit de modifier le programme à tout moment.

8. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'ADMISSION

La personne inscrite s'engage à suivre le cours dans son intégralité, à y participer activement et à suivre les cours avec attention. Le brevet Plus Pool SSS et BLS-AED valables sont des conditions préalables à toute participation au cours.

Les participant·e·s sont tenu·e·s de respecter le Commitment des moniteur·trice·s de Jeunesse + Sport (documents -> Commitment des moniteur·trice·s).

La direction du cours se réserve le droit d'exclure du cours les personnes qui ne remplissent pas les critères mentionnés.

Un·e participant·e qui ne suit pas l'intégralité du cours ne peut prétendre à l'obtention de la reconnaissance correspondante. Les cours suivis partiellement ou les modules de cours ou d'examen non réussis ne sont pas pris en compte et ne peuvent ni être transférés ni faire l'objet d'un crédit.

Les conditions d'admission sont définies dans les annonces de cours, les conditions de participation et les règlements des organisations partenaires concernées, sur le site Internet de Swiss Aquatics ainsi que dans le concept de formation de Swiss Aquatics. Ces documents font foi et sont consultables à tout moment.

Si les critères d'admission ne sont pas remplis, la personne inscrite en sera informée par courrier électronique. La responsabilité du respect des conditions d'admission incombe à la personne participante ainsi qu'au club, à l'école de natation ou au/à la coach J+S concerné-e.

Conditions complémentaires de participation et d'admission aux cours Kids Coach

Pour les cours Kids Coach, l'âge minimum requis pour l'admission est fixé à 15 ans.

Les personnes engagées dans la formation Kids Coach disposent d'un délai de cinq ans à compter de la participation au premier module de cours pour terminer l'ensemble de la formation Kids Coach et transmettre à Swiss Aquatics tous les documents requis (participation aux trois modules de cours, attestations de stages d'observation et de pratique, rapports de stages d'observation et de pratique, certificat BLS-AED-SRC ainsi que brevet SSS Plus Pool).

À défaut de respecter ce délai, les modules de cours déjà suivis ainsi que les documents déjà remis deviennent caducs. La formation devra alors être reprise intégralement depuis le début.

9. INDEMNITÉS APG

Dans les cours Swiss Aquatics, les participant-e-s n'ont pas droit à l'allocation pour perte de gain. Vous trouverez des informations sur l'allocation APG sous « Questions fréquemment posées sur J+S ».

10. PROTECTION DES DONNÉES

Une liste des participant-e-s au cours contenant des informations nécessaires pour le cours peut être mise à la disposition des participant-e-s, dirigeant-e-s, expert-e-s, intervenant-e-s et de toute autre personne ayant besoin de ces informations afin de garantir une gestion administrative correcte et efficace des cours.

Les données nécessaires sont inscrites et traitées dans la banque de données des membres Fairgate de Swiss Aquatics.

11. UTILISATION DE PHOTOS ET D'ENREGISTREMENTS VIDÉO

En s'inscrivant au cours/module, les participantes et participants, ou, pour les personnes mineures, leurs représentants légaux en sus de la personne concernée, donnent leur consentement à la prise ainsi qu'à la publication de photographies et d'enregistrements vidéo à des fins de communication et de marketing de Swiss Aquatics. Ce consentement peut être révoqué à tout moment.

Les enregistrements vidéo réalisés ou utilisés dans le cadre du contenu des cours à des fins de formation et d'enseignement, notamment pour l'analyse vidéo, servent exclusivement à la formation et à l'usage interne du cours concerné. Les enregistrements de soi-même devraient, dans la mesure du possible, être réalisés sur son propre appareil. Si des enregistrements sont stockés sur un autre appareil, ils doivent être supprimés à la fin du cours. Toute utilisation, transmission ou publication en dehors du cours est interdite, sauf autorisation expresse supplémentaire de la personne concernée.

12. ASSURANCE | RESPONSABILITÉ

La couverture d'assurance (notamment en cas d'accident, de maladie, de vol ou en matière de responsabilité civile) relève de la responsabilité des participant-e-s. Dans les limites autorisées par la loi, Swiss Aquatics décline toute responsabilité pour les dommages survenant en lien avec la participation à un cours.

13. LIEU DE JURIDICTION

Le droit suisse est applicable. Le lieu de juridiction est Berne.